

Mistral

Autor(en): **Mistral, Frédéric**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 17

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— T'inquiète pas, si ça n'a pas l'air d'une bonne maison, je veux déjà ramener le petit !

A la gare, il y a aussi ceux et celles qui arrivent. Des joues rondes, des yeux bleus et sous le petit chapeau tout neuf, fleuri d'une couronne de « vergiss mein nicht », les tresses blondes, longues, nouées d'un ruban bleu de Hänni. Elle a un manteau neuf, à la main un joli petit sac où son billet et son bulletin de bagage pourraient être, mais où ils ne sont certainement pas. Elle a un air étonné, naïf et sérieux. Elle regarde cette gare, premier contact avec le Welschland dont on lui a tant parlé. Et voilà après elle, sur le quai, son père et sa mère qui cherchent des yeux la « Madame », celle qui doit avoir Hänni pour un an sous sa garde. La maman, endimanchée, peu habituée aux voyages, a consolidé sur sa tête un beau chapeau que la bise inclemente veut lui arracher. Le père est plus à son aise, il a l'habitude et machonne son cigare sans hâte. La malle est descendue du fourgon, un robuste coffre de bois cerclé d'une corde. La « Madame » s'avance, prononce un nom, serre de bonnes mains tendues et s'efforce de rassembler tout ce qu'elle sait encore de suisse allemand pour parler dans leur langue à ce trio. Hänni ne dit rien, mais père et mère répondent dans un français émaillé de « schwyzerdütsch » aussi effroyable que l'allemand émaillé de français de « Madame ». Pourtant, on se comprend, on prend la route où Hänni va faire connaissance avec les us et coutumes de chez nous.

Tout va bien pour le moment. L'après-midi se passe, puis vient le soir.

Hänni est allée à la gare accompagner père et mère. Ce qu'ils se sont dit ? Je ne sais, mais je le devine. Et maintenant, Hänni rentre seule, sa bonne figure ronde inondée de larmes, ses robustes épaules secouées de sanglots silencieux.

Elle met son tablier, traverse la grande cuisine et devant l'évier, commence bravement son année de volontaire en relavant les tasses du goûter et en ravalant ses larmes.

Milandre.

C'EST UNE AFFICHE

Depuis quelques jours elle est sur les murs, la grande affiche du peintre F. Rouge, pour la Cantonale de Chant.

Le sujet, admirablement choisi, symbolise la mythologie, la montagne et l'art à la fois : Un groupe allégorique, éclairé par les derniers feux d'une radieuse journée, écoute attentivement les voix montant de la petite cité en fête. Au loin s'estompent Yverne au milieu de son vignoble, les derniers contreforts de la Tour d'Aï, la plaine et le Jura.

Inutile de dire que notre bon collaborateur et ami F. Rouge y a mis tout son cœur, car cet ensemble, plein de charme et de finesse, a fort belle allure. C'est un vrai régal pour les yeux.

JUGES, PLAIDEURS ET AVOCATS

LES « Histoires judiciaires » publiées par M. Léon Treich ne sont — au dire de son auteur — qu'une infime partie des bons mots et des anecdotes qui courent le monde. Si d'aucunes sont médiocres, beaucoup sont excellentes; il suffit, pour s'en rendre compte, d'ouvrir le volume No 27 de la « Collection d'anas ».

Anecdotes piquantes, bonnes histoires et mots d'esprit, tout cela nous est abondamment fourni par la chronique des tribunaux. En voici quelques-unes, prises au hasard et que nous livrons à la méditation de nos lecteurs.

La chose s'est passée dans une des ces républiques des Antilles ayant, jusqu'à ce jour, échappé à la colonisation blanche. Chaque fois qu'un Européen était puni pour quelque exaction, son pays n'hésitait pas à réclamer des indemnités et à renvoyer sa demande par l'envoi de plusieurs cuirassés. C'est ce que n'ignorait pas le magistrat dont je veux vous entretenir.

Un blanc s'était rendu coupable de mauvais traitements envers un indigène. Il fut traduit devant le juge.

Celui-ci posa la question suivante :

— A quelle nationalité appartenez-vous ?

Le blanc répondit qu'il était citoyen suisse.

Alors le juge, se tournant vers le ministère public, demanda :

— La Suisse est un pays d'Europe ?

— Oui, monsieur le président.

— Elle est au bord de la mer ?

— Non, la Suisse est entièrement entourée de terre.

— Elle n'a pas de marine ?

— Non, monsieur le président.

— C'est bon, dit l'intègre magistrat, et se tournant vers l'accusé :

— Vous êtes condamné à six mois de prison, mon ami.

Le comte Bonnicelli, qui vient de mourir, était une des figures les plus populaires de Rome. Ce vieux gentilhomme faisait tous les jours sa promenade sur le Corso dans une superbe voiture attelée de six chevaux qu'il conduisait lui-même. Au cours d'une de ces promenades, il eut une altercation avec un cocher de fiacre et s'oublia jusqu'à lui administrer une gifle : attroupement, plainte, poursuite devant le juge.

— Cinquante lires d'amende ! prononça le magistrat.

Alors le comte Bonnicelli tira de son portefeuille un billet de cent lires et le tendit au cocher d'une main en même temps que, de l'autre, il lui infligeait un soufflet retentissant.

— Gardez tout, dit-il simplement, vous êtes payé !

Un jeune voleur comparaît en police correctionnelle. Le juge, d'un ton paternel, lui dit :

— Comment, à votre âge, au début de la vie, avez-vous pu voler ?

Le prévenu fond en larmes et répond :

— Si vous saviez, mon président ! pas de travail ! pas d'emploi ! toujours comme un oiseau sur une branche !

Mais alors, le juge d'une voix sévère :

— Ne cherchez pas à tromper le tribunal.

Quand un oiseau est sur une branche, il ne vole pas !

M^e A. au début de sa carrière eut un jour à défendre d'office un individu accusé de vol commis avec effraction. Il plaida avec la belle ardeur de la jeunesse, fut éloquent, pathétique, ému, émouvant au point que l'accusé en pleura comme un veau. Le jury, favorablement impressionné lui accorda des circonstances atténuantes.

Une heure après, M^e A. était dans son cabinet, lorsqu'on vint lui remettre un paquet d'aspect peu engageant.

Dans un vieux journal lacéré, grasseux, maculé, ficelé avec un cordon de soulier, il trouva deux paquets de cigarettes et une lettre ainsi conçue :

« Mon avocat, Pour m'avoir pas acquitté après ce que vous avez dit de moi, il faut que les juges n'aient pas de cœur. Pour m'acquitter envers vous, je vous envoie deux paquets de cigarettes. Ne vous tourmentez pas d'où vient l'argent. J'ai barboté le portemonnaie du gendarme pendant que vous plaidez. C'est donc de l'argent du gouvernement. Je suis pour la vie votre dévoué, Z. »

On plaide une affaire importante, la discussion est très animée. Un des avocats, méridional pur sang, à bout d'arguments, reprocha à son adversaire son inexpérience :

— Sachez, jeune homme, s'écria-t-il, que je suis à cheval sur le Code !

— Prenez garde alors, mon cher confrère, il faut se défier des bêtes que l'on ne connaît pas.

Certain magistrat qui somnole volontiers à l'audience avait coutume de dire, pour s'excuser :

— On croit que je dors, c'est une erreur : je me recueille !

Dernièrement, un avocat plaidant devant lui, s'arrêta net et, changeant de ton :

— J'attendrai pour continuer que M. le président ait fini de se recueillir à poings fermés !

Un mot du Tigre. — Son frère Albert étant venu le trouver un jour, le dialogue suivant s'engagea entre eux :

— Qu'est-ce qui t'amène ?

— Je voudrais te consulter.

— Je ne suis plus médecin.

— Tu l'as été, et c'est au docteur que je m'adresse aujourd'hui.

— Parle toujours, tu es malade, qu'éprouves-tu ?

— Une étrange lassitude.

— Travaille.

— Un ennui mortel.

— Tu t'écoutes trop.

On sait qu'Albert Clémenceau est avocat.

Dans les couloirs de la Chambre, un avocat député parlait d'un de ses clients étrangers qui avait été condamné à quinze mois de prison et vingt ans d'interdiction de séjour.

M. Briand vint à passer. L'avocat l'interpella :

— Mon cher président, vous qui avez été gâté de sceaux, vous allez pouvoir me renseigner. Un de mes clients doit être expulsé à l'expiration de ses quinze mois de prison. Je ne parviens pas à faire révoquer l'arrêté d'expulsion. Comment pourrait-il rester en France ?

— C'est bien simple, répondit M. Briand, qu'il se fasse de nouveau condamner à quinze mois de prison.

Il y a, au Palais de Justice, un magistrat très spirituel qui se délasse de ses rudes travaux judiciaires en troussant des plaintes généralement réussies. Sa dernière œuvre contient ces trois vers :

*Quand on paraît en jugement,
Il faut tâcher d'être coupable,
Pour être puni justement.*

Cela ne vaut-il pas tout un quarteron de jugements sur le préparatoire et l'interlocutoire ?

M^e F. rencontre le président R. qui part en vacances. Il le complimente sur son labeur de l'année qui vient de finir :

— Ce n'est vraiment pas la peine de se donner tant de peine, répond le magistrat. Qu'on juge bien ou qu'on juge mal, la statistique est la même. Il y en a toujours la moitié qui perd et la moitié qui gagne.

Ces deux dernières anecdotes sont à rapporter d'un mot, fort connu, de Christine de Suède et que l'on peut résumer comme suit :

« Il faut punir dans la forme de justice quand on peut ; et quand on ne le peut pas, il faut tout jour punir comme on peut. » J. des S.

MISTRAL

MISTRAL a raconté, dans ses *Mémoires*, que s'il fut baptisé Frédéric, c'est qu'on ne voulut ni à la mairie, ni à l'église de Maillane, accepter le prénom proposé par sa mère : elle voulait l'appeler *Nostradamus*, en souvenir du fameux astrologue qui était, lui aussi, un pur Provençal, natif de Saint-Rémy.

Mistral fut toute sa vie conseiller municipal de son village, et il connut la gloire assez peu commune d'assister à l'inauguration de sa statue à Arles, en 1909. Le sculpteur Rivière l'avait représenté la canne à la main et le manteau sur le bras dans l'attitude d'un homme qui va, semblait-il, prendre le train :

— *Il manque la valise !* déclara Mistral quand il vit cette image.

Il était très accueilli à tous les badauds de passage qui le persécutaient de leur curiosité souvent indiscrette. Il ne refusait jamais de leur signer une carte postale. Même il en signait par-

fois d'avance toute une provision pour le bureau de tabac de Maillane qui les vendait plus cher aux touristes pressés... Et il se résignait avec bonhomie à ces menus inconvénients de gloire :

« Je suis classé, écrivait-il à son ami Jean Ajalbert : on me visite comme un monument historique décrit par le guide Joanne. »

NOTRE CROIX FÉDÉRALE



A quelle époque remonte notre croix fédérale ? Dans nos vieilles chroniques illustrées et manuscrites du XVe siècle, on voit toujours les Confédérés portant une petite croix blanche sur leurs vêtements. L'usage de ce signe distinctif des Suisses remonte aux guerres contre l'Autriche, soit au

XIVe siècle. Dès le milieu du XVe siècle les Confédérés en font leur emblème de guerre et en 1480 la Diète exige que les contingents au service de l'étranger portent la croix sur le drapeau de leur région ou de leur ville, et la décision à ce sujet ajoute « cela fut toujours jusqu'ici pour notre bien ». Zurich conserve encore une bannière, remontant à l'an 1437, ornée d'une banderole rouge portant une petite croix blanche.

La croix continua toujours à orner les drapeaux de nos régiments au service étranger. Jusqu'en 1840, les bataillons de nos armées cantonales portèrent le drapeau avec la grande croix traversante et le flammé aux couleurs du canton. Ce ne fut que par décret de la Diète, du 21 juillet 1840, que le drapeau fédéral fut adopté pour toute notre armée. La croix était alors souvent formée de cinq carrés égaux, mais bientôt l'on fut frappé combien ce type était lourd et peu conforme à la tradition, aussi par décret du 12 décembre 1889 on adopta les proportions suivantes : une croix aux branches égales entre elles, d'un sixième plus longues que larges. A notre avis ce décret n'aurait pas dû fixer ces formes d'une façon aussi rigide, mais dire : au moins d'un sixième plus longues que larges.



Le facteur. — Jean-Jean. — J'ai joué tout l'après-midi au facteur. J'ai mis une lettre dans toutes les boîtes des maisons de la rue.

Maman. — Qui t'avait donné ces lettres ?

Jean-Jean. — Personne. Je les ai prises dans ton secrétaire. Tu sais, celles qui étaient liées avec une faveur rose.



23 LES BRUITS QUI COURENT

Puis, se levant pour prendre congé, elle ajouta : — Vraiment, je ne pensais guère, en venant ici, à ressusciter une si laide histoire.

Mais cette attitude ne troubla point Mlle Charlotte qui, de la main, invitait Laure à demeurer.

— Rasseyez-vous, mon enfant, laissez-moi parler. Vous partirez après. C'est préférable, voyez-vous.

La voix était si douce et en même temps si convaincante que Laure obéit. Maintenant, tête baissée, les mains jointes sur les genoux, elle écoutait la vieille demoiselle qui, en termes très clairs sans médisance, sans nommer personne, sans même ajouter un commentaire à ses dires, répétait

le bruit courant d'un mariage Vaudroz-Charlon. Oh ! elle ne blâmait ni ne discutait, mais, « un peu perplexe quant à l'authenticité du fait » elle croyait bien faire en avertissant Laure. Semblables rumeurs méritent l'attention de chacun.

— Je n'ai pas entendu de mauvaises choses. Non, non. Les personnes qui en parlaient sont trop bien élevées pour supposer le mal. D'ailleurs, David Vaudroz n'est pas homme à compromettre volontairement une femme, nous le savons. Quant à vous, ma chère enfant, votre visage répond de votre honnêteté. Ceux qui en doutent seraient les premiers à en convenir, s'ils étaient sincères.

Laure releva la tête. Elle était toujours très pâle. Ses lèvres et ses mains tremblaient un peu. Elle demanda :

— Il y a donc des gens qui en doutent ?

L'expression de ce visage anxieux révélait une telle détresse, que Mlle Charlotte eut un cri de pitié.

— Oh ! ma pauvre chère petite. S'ils vous voyaient maintenant, ils ne douteraient pas... Calmez-vous... Ce n'est rien. Ne prenez pas les choses au tragique, vous me feriez regretter...

— Non ! Non ! dites. Je veux tout savoir... tout.

— Mais c'est tout... On parle d'un mariage. Rien de plus. Voyons : Pourquoi mentirais-je, je sais ce que c'est qu'être « sous la langue des gens », comme on dit chez nous. J'y ai passé, et comment ! Tenez !

Mise en confiance, Mlle Mégevaud raconta. Elle aussi, à son retour de Russie, avait subi l'assaut des médisances. On la jalousait. On l'en-viait. On la calomniait.

— Et de quoi être jaloux, grand Dieu ? Je n'étais déjà plus jeune. Je n'ai jamais été jolie, tant s'en faut. Et si je possède quelques sous, croyez bien que je les ai « affanés ». Lorsque je revins à Châteaueux, j'eus l'honneur de provoquer les cancans et les potins de deux ou trois bavardes qui ne me ménagèrent pas, je vous assure, et qui promèneront leurs réflexions dans la ville du haut en bas. Oh ! elles ont dû user leurs chaussures à courir de boutique en boutique ! Et elles en disaient de toutes jolies. Seulement, quand on a vécu vingt ans dans le monde, les commérages n'effraient plus. J'étais indépendante. Je n'avais à me soucier de personne ; j'ai donc tenu tête à l'orage, et me voici. A ce combat, j'ai gagné la réputation dont je vous parlais tout à l'heure, vieille folle, vieille sorcière, vieille bête, que sais-je ? Ça m'est bien égal.

Ici, Mlle Mégevaud s'arrêta et, très amicalement, prit dans ses mains, les mains froides de Laure.

— Mais, vous, ma chère petite, c'est bien différent. Vous n'êtes pas indépendante. C'est-à-dire, vous dépendez un peu de vos enfants. Si ce projet de mariage est réel... Oh ! Je ne vous questionne pas... Je dis simplement : Si ce projet est réel, mettez-le promptement à exécution pour couper court aux on dit. David est un excellent homme, un peu original. Je ne l'en blâme pas, puisque moi-même, je me sens assez singulière. D'ailleurs, il est bon comme le bon pain. Il sera un vrai père pour vos petits et un mari modèle. C'est indiscutable. Quant à vous, je sais ce qui en est, et le syndic aurait vraiment trop de chance.

Laure, un peu remise, voulait expliquer, se disculper, nier enfin, mais Mlle Mégevaud ne le permit pas.

— Non, non, ma petite, cela suffit. Pas de confidence, j'ai parlé pour vous, et non pour moi. Je ne veux rien savoir. Si la chose est vraie, encore une fois : tant mieux. Si elle est fausse, faites en sorte qu'on n'en jase pas davantage. Allons, une tasse de thé pour vous remettre et puis : bonsoir.

Maintenant les deux femmes buvaient à petites gorgées. Du dehors, la nuit venait, envahissant peu à peu la chambre éclairée seulement par la flamme de l'âtre. Les objets s'estompaient, s'effaçaient presque, puis, tout à coup, sous l'effet d'une flambée plus vive, ils reparaissaient

pendant quelques secondes, avec des formes imprévues, projetant autour d'eux des ombres mouvantes, souvent grotesques. Ça et là, des points lumineux scintillaient aux moulures polies des meubles. Pas de bruit. Le ferblantier ne frappait plus. Seule, l'eau dans la bouilloire, chantait encore, mais très doucement. Tout semblait donc s'alanguir : la vie, les êtres, les choses. Sous les pieds de la petite bergère, la pendule sonna six heures, et les brebis n'en furent point étonnées. Mlle Charlotte non plus. Mais elle dit :

— Les jours deviennent courts.

Et Laure ajouta, par réflexe, sans doute :

— L'hiver est bientôt là.

Il y eut encore un silence. La bûche dans le foyer, crépita, s'éteignit, s'affaissa en un petit tas de braises. Vive lumière suivie d'une obscurité presque parfaite. Un char de vin passait, lourdement, les chevaux fatigués tirant avec peine. Les roues grincèrent. Le charretier cria : « Hue ! Oh ! Allons, la grise ! » Mademoiselle Charlotte, surprise en plein rêve, tressauta :

— Mon Dieu, qu'il m'a fait peur ! Est-il possible de crier ainsi ?

Mais cet incident dissipait la lourdeur du soir tombant. Laure se leva pour partir. Elle était un peu étourdie, comme après un vertige, ayant, pendant quelques minutes, trop pensé.

(A suivre.)

P. Amiguet.

Royal Biograph. — Cette semaine au programme du Royal Biograph, un film passionnant et émouvant : **Le Bateau ivre**, merveilleux film artistique et dramatique. Au même programme, une comédie humoristique **Très peu pour moi !** studio No 36, présentant quelques vedettes cinématographiques dans l'intimité et le Paramount-Journal.

Théâtre Lumen. — Le nouveau programme de cette semaine comporte deux grands succès : **Le Crime du Soleil**, grand film dramatique du désert. Au même programme : **Soyez plus à la page !** comédie dramatique et humoristique. Adaptation musicale spéciale.

Pour la rédaction :
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

M. Steiger & Cie
Lausanne Rue St-François

Tout pour le ménage.

AGENCE IMMOBILIÈRE

VENTES

ACHATS

Louis GENEUX, Régisseur, Lausanne
Fleurettes — Villa Fontenay — Case 10782

Achetez vos chemises
chez le spécialiste

DODILLE
Rue Haldimand LAUSANNE

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

W. Margot & Cie
BANDAGISTES

Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne

Demandez un

Centherbes Crespi

l'apéritif par excellence.